

❖ Les marais périphériques : le marais de la Claire-Douve

■ Présentation

Marais arrière-littoral aligné parallèlement au cordon dunaire qui s'étend entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts, le marais de la Claire-Douve forme un ensemble cohérent avec les dunes de Dragey. En effet, ils sont l'un et l'autre en étroite relation que ce soit par le jeu d'échanges biologiques ou de pratiques agricoles telles que le pâturage : les animaux pâturent soit sur le marais, soit sur l'arrière dune selon les niveaux d'eau. Situé en périphérie du domaine maritime, ce marais est aussi propice à de nombreux échanges. En effet, le marais participe au rôle fonctionnel de la baie, particulièrement sur le plan ornithologique.



■ Le fonctionnement hydraulique du marais

Le marais de la Claire-Douve fonctionne comme une zone tampon par le stockage des eaux en hiver et leur restitution progressive en période estivale (rôle d'écrêtage des crues, prévention des inondations). Il en résulte des variations du niveau d'eau avec des inondations fréquentes mais d'extension variable selon les années. Le fonctionnement hydrologique du marais se révèle en effet complexe, entre des apports de diverses origines (pluies directes ou issues du bassin versant, remontées des eaux du ruisseau de Maye, apports des stations d'épuration) et des sorties liées, en premier lieu, à la capacité d'évacuation du réseau hydrographique et, en second lieu, à l'évapotranspiration et à d'éventuelles infiltrations à travers le cordon dunaire.

■ Le patrimoine ornithologique

La mosaïque de milieux présents confère au site une certaine attractivité, et en particulier comme zone de quiétude et/ou d'alimentation pour l'avifaune. Les données exploitées ci-après proviennent principalement du rapport du Groupe Ornithologique Normand (P. Desgué, 1994) et du plan de gestion du site « Dunes de Dragey ».

❖ *Espèces hivernantes et migratrices*

Le marais de la Claire-Douve possède donc une richesse ornithologique importante et joue un rôle primordial dans le fonctionnement global de l'éco complexe de la baie. Ainsi, **en période hivernale**, un certain nombre d'espèces utilisent le marais comme zone de gagnage (alimentation) ou de remise (repos). C'est le cas du canard pilet (*Anas acuta*), du canard siffleur (*Anas penelope*) et de la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*). Toutefois, on manque de données suffisamment récentes pour évaluer le rôle de la Claire-Douve pour ces espèces. Certaines de ces espèces ont contribué à la désignation de la baie du Mont Saint-Michel comme Zone de Protection Spéciale en vertu de l'article 4.2 de la directive « Oiseaux ».

En période de migration de printemps, de nombreuses parcelles sont encore inondées, permettant alors à de nombreuses espèces de se reposer et de s'alimenter au cours de leur trajet vers les sites de nidification. Sont concernés les canards en général mais aussi des limicoles comme le Chevalier gambette (*Tringa totanus*). La Spatule blanche (*Platalea leucorodia*), dont les effectifs s'accroissent

sur le plan national, est une visiteuse régulière du marais de la Claire-Douve. De nombreux passereaux profitent également de la tranquillité du site et de la variété des milieux pour faire une halte migratoire. Parmi ceux-là, mentionnons le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), espèce inscrite sur la liste rouge mondiale de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dont la présence est avérée chaque année, conférant au site une grande responsabilité pour sa conservation. Lors de la migration d'automne, l'intérêt ornithologique du site est moins marqué. En effet, le marais étant asséché, son attrait pour l'avifaune est moindre.

Plus largement, le marais est également en situation d'accueillir des espèces en provenance directe du domaine maritime. A marée haute par exemple, le Courlis cendré (*Numenius arquata*) vient s'y nourrir.

Lors d'épisodes climatiques rigoureux, bien que ceux-là aient tendance à se raréfier ces dernières années, le marais joue un rôle de refuge pour plusieurs espèces parmi lesquelles la Barge à queue noire (*Limosa limosa*).

❖ *Espèces nicheuses*

Le GONm a identifié **50 espèces nicheuses** sur les 121 fréquentant le site, ce qui représente près du tiers de tous les nicheurs de Normandie. Plusieurs passereaux sont présents sur le site avec aussi bien des fauvettes paludicoles que d'autres espèces inféodées aux milieux humides. Depuis deux ans, 1 à 2 couples de Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) se sont installés (Provost, *comm. pers.*).

La partie la plus au nord montre une diversité et une densité de nicheurs supérieurs aux résultats habituels des milieux bocagers. Ceci s'explique par un réseau de haies mieux conservé qu'ailleurs et une inondabilité plus grande.

Les oiseaux d'eau ne sont représentés que par 5 espèces que sont la Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*), le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), la Foulque macroule (*Fulica atra*), le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) et le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*). Ces espèces se reproduisent exclusivement au niveau des canaux et des mares à gabions.

On trouve également des passereaux paludicoles, c'est à dire des espèces qui exploitent les roselières en bordure de canaux ou de mares. Le phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) la Rouserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et la Locustelle tâchetée (*Locustella naevia*) en sont les principaux représentants.

Le Bruant zizi (*Emberiza cirulus*), passereau typique des milieux ouverts bordés de haie à l'instar de la Pie-grièche écorcheur, compte une belle population avec 11 couples répertoriés.



Bruant zizi (*Emberiza cirulus*)

■ Lien avec les fiches Espèces Natura 2000 :

Espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I (A.1) ou concernées par l'article 4.2 (4.2) de la directive Oiseaux	Code Natura 2000
A.1 Aigrette garzette	A026
A.1 Spatule blanche	A034
A.1 Busard des roseaux	A081
4.2 Tadorne de Belon	A048
4.2 Courlis cendré	A160
4.2 Mouette rieuse	A179
4.2 Canard pilet	A054